



octobre 2024

Reconnaissance de crédits BMed1

Introduction

Destinées aux étudiant·es non promu·es en BMed2, mais ayant validé leur 1^{re} année de Bachelor en médecine avec 60 crédits ECTS sur deux ou quatre semestres, les informations ci-dessous offrent une estimation des crédits ECTS pouvant être reconnus en équivalence dans diverses filières. Ce document fournit également des renseignements sur les exigences et les délais d'inscription. Il est important de noter que toutes ces informations sont données à titre indicatif. Il revient à chaque étudiant·e de vérifier les reconnaissances de crédits auprès des filières concernées, d'explorer des possibilités d'équivalence dans d'autres cursus en fonction de ses intérêts et d'initier le cas échéant les démarches individuelles pour obtenir des équivalences.

1. école de biologie - UNIL

Équivalences de crédits pour le Bachelor en biologie *

Le parcours en BMed1 permet de bénéficier d'une reconnaissance au maximum de 18.5 crédits ECTS pour la 1^{re} année de Bachelor ès Sciences en biologie, et de 1 crédit ECTS pour la 2^e année de Bachelor ès Sciences en biologie.

Équivalences possibles en 1^{re} année :

- Physique générale I : 3 ECTS (sur la base du contenu du module B1.1).
- Chimie organique : 6 ECTS (sur la base du contenu du module B1.1).
- Biochimie générale : 3.5 ECTS (sur la base du contenu du module B1.2).
- Biologie des tissus : 3 ECTS (sur la base du contenu du module B1.2).
- Génétique générale moléculaire : 3 ECTS (sur la base du contenu du module B1.3).

Équivalence possible en 2^e année :

- Introduction à l'embryologie animale : 1 ECTS (sur la base du contenu du module B1.3)

* Selon le Plan d'études du Bachelor ès Sciences en biologie 2024-2025

Équivalences de crédits pour le Bachelor en sciences pharmaceutiques **

Le parcours en BMed1 permet de bénéficier d'une reconnaissance au maximum de 21 crédits ECTS pour la 1^{re} année de Bachelor ès Sciences en sciences pharmaceutiques.

Équivalences possibles en 1^{re} année :

- Physique générale pour pharmacie : 6.5 ECTS (sur la base du contenu du module B1.1).
- Chimie organique : 6 ECTS (sur la base du contenu du module B1.1).
- Biochimie : 7.5 ECTS (sur la base du contenu du module B1.2).
- Bases de la biologie cellulaire : 1 ECTS (sur la base du contenu du module B1.2)

** Selon le Plan d'études du Bachelor ès Sciences en sciences pharmaceutiques 2024-2025

Délais d'inscription et informations pratiques

Après l'obtention des 60 crédits ECTS, l'étudiant·e encore immatriculé·e au semestre de printemps peut demander son transfert au sein de l'École de biologie jusqu'au 30 septembre. Pour les étudiant·es qui se sont exmatriculé·es, les délais d'inscription standards s'appliquent. Les

demandes écrites d'équivalence de crédits doivent être déposées au plus tard à la fin de la deuxième semaine d'enseignement du premier semestre d'étude.

[Site de l'École de biologie - UNIL](#)

2. Institut des sciences du sport de l'université de Lausanne (ISSUL) – UNIL

Équivalence de crédits

Un cours d'anatomie de 3 crédits ECTS est évalué comme équivalent et pourra donner droit à une équivalence.

Conditions

Un examen préalable d'aptitudes physiques et sportives est obligatoire pour toutes les personnes candidates au Bachelor en sciences du mouvement et du sport. À moins d'être un·e sportif·ve de haut niveau, une préparation anticipée d'environ 6 mois est fortement recommandée, comprenant des sessions d'entraînement hebdomadaires de 2 heures.

Délai d'inscription et informations pratiques

L'examen préalable d'aptitudes physiques et sportives pour l'admission au Bachelor susmentionné a lieu en été. Pour pouvoir passer l'examen, l'inscription doit être complétée le 30 avril.

[Site de l'ISSUL - UNIL](#)

3. HES-so (domaine santé)

Passerelle

Lorsque les conditions spécifiées ci-dessous sont remplies, les étudiant·es ayant validé l'intégralité des 60 crédits ECTS de la 1^{re} année de Bachelor en médecine ont la possibilité d'accéder directement à la 1^{re} année d'un Bachelor de la HES-SO, sans suivre les modules complémentaires équivalents à une année d'expérience du monde du travail.

Conditions d'accès à la passerelle

Les étudiant·es doivent avoir réalisé, avant l'entrée en formation à la HES-SO, un minimum de 8 semaines de stage dans le domaine de la santé (soins aux patient·e-s). Ce stage peut être divisé en deux périodes distinctes de 4 semaines.

Délai et modalités particulières aux filières non régulées

Pour les filières de Soins infirmiers et de Technique en radiologie médicale, non régulées par des tests d'entrée, le délai d'inscription, en principe fixé au 31 mai, pourra être repoussé pour les étudiant·es en médecine ayant validé les 60 crédits ECTS. Les services d'admission peuvent accepter des admissions tardives dans ces filières, sous réserve des places disponibles.

Délai et modalités particulières aux filières régulées par des quotas

Les filières pour lesquelles un concours d'entrée est requis pour réguler le nombre de places de formation sont les suivantes : Ergothérapie, Nutrition et diététique, Ostéopathie, Physiothérapie, Sage-femme. L'ensemble des candidat·es à ces filières est soumis aux tests de régulation, selon les modalités indiquées sur le site web de la HES-SO.

[Site de la HES-SO du domaine santé](#)

4. filière des sciences biomédicales (SBM) de l'université de Genève

Passerelle sur dossier

La passerelle en 2^e année de Bachelor en sciences biomédicales est uniquement ouverte aux étudiant·es de l'UniGe. Toutefois, les étudiant·es issu·es d'autres Universités peuvent déposer une demande d'admission avec équivalence. Un nombre très limité de places est disponible dans le cadre de ce processus d'admission sur dossier pour la 2^e année de Bachelor en sciences biomédicales.

Délai

Les étudiant·e·s intéressé·e·s par cette opportunité peuvent soumettre leur demande d'admission et d'équivalence avant la date limite fixée au 31 juillet.

[Site de la filière en sciences biomédicales - UNIGE](#)

5. filière des sciences biomédicales (BMS) de l'université de Fribourg

Équivalences de crédits ***

Le programme de la 1^{re} année propédeutique envisage une reconnaissance de 18 crédits ECTS sur l'ensemble des 60 crédits ECTS requis pour la 1^{re} année de Bachelor en sciences biomédicales.

Équivalences en 1^{re} année propédeutique UNIFR :

- SCH.01014 Chimie générale – 6 ECTS (sur la base du contenu du module B1.1).
- SBL.00001 Biologie générale I – 5 ECTS (sur la base du contenu des modules B1.2 et B1.3).
- SBL.00003 travaux pratiques de biologie – 1 ECTS (sur la base du contenu des modules B1.2 et B1.3).
- SME.02202 Bases morphologiques et fonctionnelles Ib – 6 ECTS (sur la base du contenu des modules B1.3 et B1.4).

*** Selon le Plans d'études du Bachelor ès Sciences biomédicales 2024-2025

Délai d'inscription et informations pratiques

Le délai d'inscription pour la filière en sciences biomédicales est fixé au 30 avril de chaque année en vue de la rentrée suivante. Aucune inscription tardive n'est possible.

Les candidat·e·s, après avoir déposé une demande d'admission à l'Université de Fribourg, doivent soumettre leur dossier à la commission des requêtes de la Faculté des sciences et de médecine pour obtenir les équivalences.

Il est important de noter que les cours de niveau Bachelor sont dispensés en français et en allemand, selon la préférence de chaque enseignant·e. Par conséquent, il est fortement recommandé d'avoir de bonnes connaissances dans les deux langues.

[Site de la filière en sciences biomédicales - UNIFR](#)